

**Annexe  
Liste des pièces justificatives 2026**

---

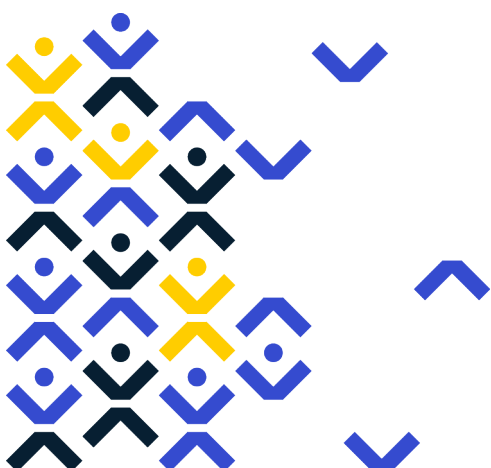
Cette liste ci-après recense l'ensemble des documents possibles à joindre, quelles que soient les caractéristiques du ménage candidat. Elle s'ajustera automatiquement en fonction des éléments déclarés par celui-ci.

Éligibilité :

- **Avis d'imposition** (n-2) à fournir pour tous les habitants du futur logement.
- **Avis d'imposition** (n-1) (si disponible, à fournir pour **tous les habitants** du futur logement)
  - L'acquéreur ne vit plus avec la personne avec laquelle il a déclaré ses impôts en n-2 ou n-1 (couple) :  
Fournir l'un des documents suivants en fonction de la situation :
- Instance de divorce : ordonnance de non-conciliation ou la copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales ; justificatif d'un avocat attestant que la procédure de divorce est en cours ; la décision du juge/ ordonnance de protection délivré par le juge des affaires familiales
- Divorce : jugement de divorce ; convention homologuée (divorce par consentement mutuel)
- PACs dissous : acte de naissance portant la mention *Pacs dissous*
- Décès de l'époux/se : copie du certificat de décès ; livret de famille

Identité et situation familiale

- **Copie d'une pièce d'identité en cours de validité** (carte d'identité, passeport, titre de séjour : carte de résident, carte de séjour, visa, récépissé de la demande avec la mention « a obtenu le statut de réfugié/a obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire »), à fournir pour **tous les habitants** du futur logement
- **Extrait du livret de famille** pour les enfants ne justifiant pas de pièce d'identité ou acte de naissance
- **Marié(e)** : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage (Certificat de vie maritale (original) de moins de 3 mois)
- **Pacte civile de solidarité (PACS)** : attestation **d'enregistrement** du PACS
- **Enfant attendu** : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à 12 semaines



Justificatifs des ressources :

- **Salariés** : photocopie des bulletins de paie des 3 derniers mois (de tous les employeurs, si plusieurs), le cas échéant, attestation de votre (ou vos) employeur(s) précisant la date de votre entrée en fonction et votre rémunération nette annuelle ; en cas d'inactivité entre des contrats : attestations France Travail
- **Non-salariés** :
  - **Pour les commerçants et artisans** : K-bis ou immatriculation au répertoire des métiers et tout document comptable habituellement fourni à l'administration fiscale. Attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu
  - **Pour les professions libérales et autoentrepreneurs** : attestation URSAFF des 3 ou 6 dernières déclarations mensuelles du chiffre d'affaires
  - **Pour les intermittents du spectacle** : 3 bulletins de salaires et éventuelles attestations France Travail (pendant les périodes d'inactivité entre les contrats)
- **Retraités** : 3 dernières notifications de paiement de retraite et pensions
- **Allocation de Solidarité aux personnes âgées (ASPA - minimum vieillesse)** : attestation de versement mensuel de l'allocation par votre caisse de retraite (CNAV, MSA, ect)
- **Pension d'invalidité** : notification de pensions (principale et complémentaire) de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- **Allocation d'aide au retour à l'emploi** : tout document justifiant la date d'effet, la durée et l'indemnisation de France Travail
- **Indemnités journalières** : bulletin de la sécurité sociale des 3 derniers mois
- **Pensions alimentaires reçues** : extrait du jugement ou tout document démontrant la perception de la pension
- **Prestations sociales et familiales** : dernier justificatif mensuel de versement des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), telles que :
  - Allocation d'Adulte Handicapé (AAH)
  - Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH)
  - Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)
  - Revenu de Solidarité Active (RSA)
  - Prestation d'Allocation Jeune enfant (PAJE)
  - Prime d'activité

- **Bourse étudiant** : attestation du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) comportant le montant de la bourse perçue
- **Revenu(s) locatif(s)** : quittance(s) mensuelle(s) du/des loyers encaissés
- **Revenu(s) financier(s)** : état du/des investissement(s) ou placement(s)
- **Apport personnel** : tout document justifiant la disponibilité de l'apport personnel
- **Attestation bancaire de crédit en cours de remboursement** : mensualités et date de fin de prêt

Situation dans le logement actuel, vous êtes :

- **Locataire : dernière quittance** ou à défaut de la quittance, facture d'électricité/eau/gaz, à fournir pour l'ensemble des acquéreurs. **Copie du bail en cours**, justifiant de la typologie de logement habitée au moment de la candidature
- **Propriétaire** : attestation de propriété et dernier avis de la taxe foncière **de tous les biens immobiliers détenus en propre, en commun, ou en indivision**, à fournir pour **tous les habitants** du futur logement
- **Personne hébergée** : attestation d'hébergement avec justificatifs (attestation d'hébergement + CNI de l'hébergeur + justificatif de domicile de l'hébergeur), attestation de la structure d'hébergement ou du gestionnaire du logement-foyer

Situation professionnelle

- **Attestation de l'employeur principal indiquant la nature de l'activité professionnelle et son lieu d'exercice**, à fournir pour **l'ensemble des acquéreurs**.

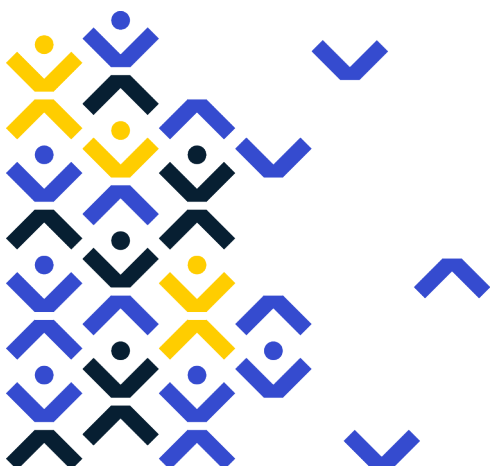
Pour les travailleurs indépendants /intermittents : extrait de K-bis ou n° de SIRENE déclaré ou copie de carte professionnelle, etc.

Situation handicap

- **Copie d'un justificatif de situation de handicap** (le cas échéant) : AAH, AEEH, justificatif fourni par la MDPH, à fournir pour **tous les habitants** du futur logement.

Situation patrimoniale (immobilière et/ou financière) :

Ces pièces ne sont pas obligatoires dans la constitution de votre dossier, mais sont susceptibles de vous être demandées afin de permettre une évaluation complète de votre situation.



- Attestation de propriété, pour justifier la possession de bien immobilier autre que sa résidence principale : Titre de propriété, attestation de propriété, extrait du service de publicité foncière, avis de taxe foncière ...
- Dans le cas de donation : acte de donation notarié, déclaration fiscale de don ...
- Tout document permettant d'attester de l'existence, de l'origine ou du montant d'un patrimoine financier pourra être demandé : relevés bancaires, relevé de placements financiers (assurance-vie, compte-titres ...), attestations bancaires ou patrimoniales émises par un établissement financier ...

### **Simulation financière pour votre projet d'acquisition en BRS**

Cette pièce n'est pas obligatoire dans la constitution de votre dossier. Vous pouvez renseigner votre plan de financement prévisionnel directement dans le formulaire de candidature en ligne. Si votre dossier figure parmi les mieux cotés, et que vous n'en disposez pas, notre prestataire SOLIHA prendra votre attache pour vous la demander dans la perspective du passage en commission de sélection de votre dossier.

Cette simulation financière n'est donc pas un pièce constitutive bloquante de votre dossier, mais si vous en disposez, elle sera toutefois bonifiée dans le système de cotation (5%). Elle est par contre obligatoire pour tous les dossiers qui doivent être présentés en commission de sélection.

NB : Toute demande de pièces complémentaires de la part de Soliha durant la phase d'instruction n'implique pas nécessairement l'examen du dossier en commission.

